



Féchy, le 14 septembre 2020

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2020 RELATIF AU PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC EN TECHNOLOGIE LED

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Laurent BESSO, président, Madame Sylvie MORET, Messieurs Alain BETTEMS, Tobias MEYER, Raphaël MOGNETTI, membres, ainsi que de Monsieur Jacques MORANDI, membre suppléant et Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant et rapporteur, s'est réunie le lundi 7 septembre dernier afin d'étudier le préavis municipal n°6/2020. Messieurs Christian HEYE et Jonathan ZOSSO, membres, étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, Madame Francine DUPUIS et Messieurs Marc MORANDI et Jean-Pierre MORET, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

L'éclairage public actuel de la Commune est constitué d'équipements d'ancienne génération, relativement gourmands en énergie, chers en maintenance et pour certains bientôt interdits à la vente.

La modernisation de l'éclairage public par de la technologie LED permettrait de réduire considérablement la consommation d'énergie, d'une part par la faible consommation des ampoules LED, et d'autre part en adaptant leur intensité lumineuse à certaines plages horaires, mais également aux passages de véhicules et/ou piétons.

Cet investissement concerne l'intégralité de l'éclairage existant, hormis l'Eglise qui dispose d'un éclairage distinct et du quartier des Cassivettes qui ne dispose pas d'éclairage public.

La Municipalité a approché trois fournisseurs qui ont chacun soumis une offre. Ces dernières ont pu être consultées par la COGEFIN. Si les prix mentionnés sont proches, il faut savoir que le coût de

nouveaux lampadaires sont compris dans deux offres. La dernière, qui a été retenue, a l'avantage de permettre à la Commune de conserver ses lampadaires actuels en y adaptant la nouvelle technologie LED.

Selon l'étude qui nous a été présentée, l'investissement permettrait de réaliser une économie de consommation d'énergie et de frais de maintenance de CHF 6'600.- par an. Ceci permettrait un retour sur investissement en un peu plus de 15 ans.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances propose au Conseil Général de Féchy, à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le préavis n° 6/2020 du 18 août 2020 ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.- destiné à la réalisation de ces travaux ;
- de financer cet investissement par un nouvel emprunt ;
- d'amortir le montant de CHF 100'000.- sur une durée de 15 ans, par le compte de fonctionnement n° 430.3311.00 dès 2021 qui sera prévu au budget.

Finalement, la COGEFIN saisit l'opportunité de ce préavis pour requérir de la Municipalité qu'elle examine rapidement la possibilité d'étendre l'éclairage public au quartier qui en sont partiellement ou totalement dépourvus.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président

Les membres

Les suppléants

The block contains four handwritten signatures in blue ink. The top signature is a large, stylized flourish. Below it are two more signatures, one of which appears to have the word 'fmat' written below it. The bottom signature is a large, bold, horizontal stroke.The block contains one handwritten signature in blue ink, which is a large, stylized flourish. Below it, the word 'Féchy' is written in a simple, blocky font.